

SEANCE DU 14 JANVIER 2019

Présents : WARZEE-CAVERENNE Valérie, Bourgmestre et Présidente
ROLAND Pierre-Henri, LECLERCQ Pascal, JADOT David, BERTRAND Cédric, *Echevins*
PHILIPPART Michel, MONJOIE Anne-Sophie, PESESSE-GROTZ Anne-Laure, CHILLETTE Laurence,
ALHADEFF Serge, ~~NIGOT Anne~~, MACORS Philippe, LIBION Josée, JUVENT-FRIPPIAT Wivine, MAZUIN
Laetitia, COLLARD Florine, CARTON Auguste, LEBRUN Philippe, DE KEERSMAEKER Laurent,
Conseillers communaux
DAWANCE-GERARD Françoise, *Présidente du CPAS avec voix consultative*
WILMOTTE Marc, *Directeur général*

Objet : Déclaration d'apparement

Le Conseil communal,

- Considérant que le Conseil communal sera prochainement appelé à désigner les candidats aux différents mandats qui reviennent à notre Commune notamment au sein des intercommunales wallonnes auxquelles la Commune est affiliée;
- Considérant que le décret du 07 septembre 2017 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux déclarations d'apparement et de regroupement prévoit dorénavant que chaque mandataire désireux de s'apparementer devra le faire via une déclaration unique d'apparement ou de regroupement; qu'il ne sera plus possible de faire, comme par le passé, des apparements différents en fonction de l'organisme visé;
- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et, plus particulièrement les articles L1234-2, L1523-15 et L1522-4, prévoyant que les conseils d'administration des asbl communales, des intercommunales ainsi que le comité de gestion des associations de projet sont composés à la proportionnelle des conseils communaux, provinciaux et des CPAS compte tenu, le cas échéant, des déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement;
- Vu le courriel du 4 janvier 2019 invitant les mandataires qui souhaitent faire usage de cette faculté d'apparement et ou regroupement à rentrer leur déclaration pour le 11 janvier 2019 au plus tard;
- Attendu que chaque mandataire ne remettra qu'une seule fois les déclarations d'apparement et de regroupement vers une seule liste et pour l'ensemble de ses mandats dérivés du conseiller communal afin de préserver la cohérence pour les intercommunales, les asbl, les associations de projets et les associations de chapitre XII;
- Vu les déclarations remises au Directeur général à cet effet et annexées à la présente délibération;
- **PREND ACTE** des déclarations d'apparement déposées pour les différentes intercommunales auxquelles la Commune de Hamois est affiliée et **ARRETE** par conséquent la composition politique du Conseil.
- Tableau des apparements :

Ordre de présence	NOM, Prénom	Appartenance
1	PHILIPPART Michel	PS
2	WARZEE-CAVERENNE Valérie	MR
3	ROLAND Pierre-Henri	CDH
4	MONJOIE Anne-Sophie	MR
5	LECLERCQ Pascal	CDH
6	PESESSE-GROTZ Anne-Laure	CDH
7	CHILIATTE Laurence	MR
8	ALHADEFF Serge	PS
9	NIGOT Anne	ECOLO
10	MACORS Philippe	/
11	JADOT David	/
12	BERTRAND Cédric	/
13	LIBION Josée	CDH
14	JUVENT-FRIPPIAT WIVINE	MR
15	MAZUIN Laetitia	/
16	COLLARD Florine	/
17	CARTON Auguste	ECOLO
18	LEBRUN Philippe	ECOLO
19	DEKEERSMAEKER Laurent	MR

La présente délibération sera communiquée pour information au Service Public de Wallonie. Cette décision sera également transmise aux asbl et intercommunales concernées, au plus tard le 1er mars de l'année qui suit celle des élections communales.

Le tableau des appartenements sera publié sur le site internet communal.

Le Directeur général,
M. WILMOTTE

Le Directeur général,
M. WILMOTTE

Par le Conseil,

La Présidente,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

Pour extrait conforme,

La Bourgmestre,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

